

PÉRÉQUATION

- Premier appel au mois de septembre avec l'engagement des équipes à hauteur de 40 %

- Deuxième appel début janvier 2023 -> 40 %

- Troisième appel fin mars 2023 -> 20 %

Règlement des licences

1. 1er appel fin septembre avec règlement :

• 40 % des licences N-1

10/10/2022

2. Appel licences

• 35 % des licences N-1

15/01/2023

3. Solde des licences au

30/04/2023



Règlement par virement

Pour une bonne gestion de la comptabilité du Comité:

ATTENTION au numéro de compte en banque

* les virements des arbitres sur le compte Péréquation

* pour les autres frais sur le compte courant

2 RIBS DU COMITE

. Pour toute facture concernant LA CAISSE DE PEREQUATION, le virement sera effectué exclusivement sur le compte suivant :

Comité Départemental des A M Basket – CAISSE DE PEREQUATION

Etablissement	Guichet	N° Compte	Clé RIB	Domiciliation
14607	00327	60238692761	68	BPMED LE CANNET ROCHEV

IBAN	P BIC
FR76 1460 7003 2760 2386 9276 168	CCBPFRPPMAR

. Pour TOUTE AUTRE FACTURE le virement sera effectué sur le compte suivant :

Comité Départemental des A M Basket – COMPTE COURANT

Etablissement	Guichet	N° Compte	CIÉ RIB	Domiciliation
14607	00327	60638692396	94	BPMED LE CANNET ROCHEV

IBAN	BIC
FR76 1460 7003 2760 6386 9239 694	CCBPFRPPMAR